

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	8 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 ^m »
10 » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »					* * *	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 14 Janvier.

LE NOUVEAU PROGRAMME DU GOUVERNEMENT.

Le *National*, qui est l'organe officiel de M. de Marcère, ministre de l'intérieur, publie d'intéressantes communications, que nous empruntons à ses derniers numéros :

Nos informations nous permettent d'indiquer définitivement les principales lignes du programme arrêté par le cabinet, et qui sera soumis par lui à l'approbation du Parlement, dès l'ouverture de la session.

L'honorable président du conseil fera tout d'abord, avec l'autorité légitime qui lui appartient, une importante déclaration relative au personnel.

On comprend que dans un document aussi général, il ne pourra laisser place à des désignations de personnes qui en amoindrirait d'ailleurs la portée. Mais la déclaration de M. Dufaure sera très-nette, très-formelle, et visera tous les ministères où l'élément réactionnaire occupe encore une place trop grande.

Les magistrats, comme les fonctionnaires de tout ordre, auront à méditer les paroles du garde des sceaux et à en faire leur profit. Elles n'auront pas au reste, une valeur purement platonique : le cabinet est fermement résolu à opérer des changements considérables au ministère de la justice, dans l'administration intérieure des affaires étrangères et dans les finances. La question du personnel est de celles qui, à juste titre, préoccupent le plus les représentants du pays. Le gouvernement a à cœur de leur donner sur ce point les satisfactions auxquelles l'opinion publique a droit et qui sont indispensables au fonctionnement régulier et facile de nos institutions républicaines.

En ce qui concerne la situation des condamnés de l'insurrection communaliste, il est bien évident qu'il ne peut plus être question de mesures de clémence prises individuellement après révision de dossier. C'est un procédé dont la lenteur éterniserait des situations cruelles et aboutirait à gracier des moribonds ou des cadavres. Il est probable que le système auquel s'arrêtera le gouvernement est le suivant :

1^o Exclure les catégories de condamnés qui, par la nature de leurs fonctions et de leur rôle pendant l'insurrection, à raison des crimes de droit commun commis par eux ou de leur qualité de repris de justice, ne peuvent, sans blesser la justice, bénéficier des mesures de clémence ; 2^o gracier en bloc et immédiatement tous les autres. En outre, le gouvernement est dans l'intention de présenter un projet de loi qui règlera humainement la situation des contumax.

Sur la question si grave des traités de commerce le gouvernement, sans préjuger des résolutions que prendra le Parlement en une matière de cette importance, conviera les Chambres à hâter l'élaboration des tarifs douaniers. Il indiquera toutefois qu'il n'entre pas dans ses vues de provoquer un mouvement de réaction vers le protectionisme.

Le ministre de l'intérieur, qui, au point de vue de son personnel, a su rendre d'avance superflues de grandes modifications, annoncera la présentation d'un projet de loi sur les chambres syndicales, qui résoudra dans un sens à la fois démocratique et conservateur, une question d'un intérêt capital pour les ouvriers. Deux autres projets viendront ensuite, l'un sur la loi organique municipale, attendue depuis si longtemps, l'autre sur la réforme pénitentiaire.

Pour la gendarmerie, le gouvernement ne s'est

pas arrêté à la pensée de la distraire du ministère de la guerre ; il se propose d'élaborer un nouveau règlement abrogeant celui de 1854, qui avait pour but de faire de la gendarmerie un instrument politique aux mains d'un pouvoir dictatorial. Ce corps restera soumis au département de la guerre pour ce qui regarde le solde et l'avancement, mais il dépendrait, quant à ses attributions, du ministère de l'intérieur.

Enfin, le programme de M. Bardoux, qui est le plus important, comprendra : 1^o la gratuité et l'obligation de l'instruction primaire ; 2^o la suppression des lettres d'obédience des congréganistes ; 3^o la restitution à l'Etat du droit exclusif de collation des grades ; 4^o le remaniement de la loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique, dont les attributions seront modifiées.

Voilà où en est, à l'heure actuelle, la rédaction générale du programme ministériel. Les délibérations auxquelles se sont livrés les différents groupes de gauche, sont-elles de nature à modifier ce plan ? Nous ne pouvons le savoir encore. Nous sommes cependant fondés à croire que le programme définitif ne s'écartera pas sensiblement de ces données.

De son côté, l'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

On sait que le cabinet formulera son programme à la rentrée des Chambres, non dans un message présidentiel, mais dans une déclaration émanée de lui. D'après divers renseignements particuliers, il y a lieu de penser que le ministère constatera l'importance des élections de janvier, qui ont fait de la République le gouvernement incontesté et désormais définitif de la France. Tous les fonctionnaires tous les agents qui parlent en son nom, à quelque titre et à quelque degré que ce soit, ne doivent pas oublier qu'ils tiennent d'elle leur autorité, le Gouvernement faisant tout ce que tout gouvernement définitif a le devoir de faire, paraît décidé à veiller avec fermeté à ce que l'administration de la République, dans toutes ses branches, soit confiée, non à des ennemis qui la dénigrent, mais à des amis qui la servent avec le désir de la consolider.

S'inspirant de ces idées, il présentera un projet de loi sur le conseil d'Etat et appliquera dans le même esprit la loi sur les grands commandements. Dans ses rapports avec l'Eglise, sans se laisser aller à des vexations religieuses qui blesseraient la liberté de conscience et auxquelles personne ne songe, il maintiendra énergiquement les droits de l'Etat, tels qu'ils résultent des lois ; il les défendra contre tous les empiètements et pratiquera en un mot une politique résolument concordataire.

De plus, il réclamera aux Chambres les droits qui, en matière d'instruction, reviennent légitimement à l'Etat ; il leur demandera également l'extension de l'instruction primaire.

Enfin, voulant donner satisfaction à un besoin d'apaisement qui se fait sentir, il prendra de larges mesures de clémence dont pourront bénéficier tous ceux qu'en réalité une loi aurait pu seule amnistier.

Dans les élections du 5 janvier, le pays a été appelé à juger la politique parlementaire et républicaine affirmée dans le message présidentiel de 1877. L'approbation qu'il lui a été donnée permet de penser qu'il désire l'affermissement de ce régime parlementaire qui traite au grand jour toutes les questions, comme cela convient à une majorité qui, incontestablement maîtresse du pouvoir, n'a plus à le disputer en prenant ses dispositions dans des réunions non publiques.

Le ministère paraît obéir à ce désir en manifestant l'intention de provoquer dans le Parlement un large débat où toute sa politique passée et présente sera discutée. Les explications complètes étant fournies, la Chambre votera en toute connaissance de cause et déclarera si le cabinet a, ou non, sa confiance.

On lit dans la République française :

L'Union républicaine s'est réunie rue Boissy-d'Anglas. La réunion comprenait près de cent membres.

M. Gatinéau a rendu compte des conférences du bureau du groupe avec les délégués des autres groupes républicains, et il a reproduit en termes très nets, très-précis, une conversation de M. Leblond avec M. Dufaure sur les intentions du cabinet, MM. Peulevey, Labiche, Andrieux et Boyssset ont pris ensuite la parole ; puis, M. Gambetta a demandé à présenter quelques observations.

M. Gambetta a résumé brièvement la situation et a fait observer que le parti le plus politique, le plus sensé qui pût être pris, consistait non pas à formuler un programme, mais à attendre et à apprécier le programme ministériel. En effet, l'Union républicaine, par ce fait même qu'elle formulait un programme, naturellement plus avancé que ceux de la Gauche et du Centre gauche, s'exposerait à un échec, ou tout au moins se verrait forcée de faire de larges concessions. D'un autre côté, elle prendrait en quelque sorte un rôle agressif à l'égard du cabinet, tandis qu'elle aura les condées beaucoup plus franches pour discuter les divers points du programme ministériel et l'accepter au besoin comme un minimum, en faisant à l'union et à la discipline les sacrifices qui pourront être jugés nécessaires.

Après avoir entendu ces observations, l'Union républicaine a décidé qu'avant de prendre un décision quelconque, elle attendrait que le programme du ministère eût été porté à la connaissance du Parlement.

REVUE DES JOURNAUX

Liberté.

Le gouvernement de la majorité a, dans les circonstances présentes, une grande mission à remplir, c'est celle de contenir tous les partis dans une juste mesure, de prêcher à tous l'apaisement sur le terrain patriotique de l'intérêt public ; de faire comprendre à la gauche que l'intolérance et la violence peuvent compromettre à jamais les destinées de la République ; de faire comprendre à la droite qu'il n'y a à plus à combattre un mouvement d'opinion qui s'est trop hautement affirmé pour être contesté maintenant, et qu'il faut accueillir tous les concours loyaux qui voudront travailler à l'œuvre commune.

Si l'on agit ainsi on pourra former aisément, de tous les éléments modérés des deux Chambres, un grand parti vraiment constitutionnel qui dominera les exigences révolutionnaires des uns et les résistances réactionnaires de autres ; sinon on sera fatalement entraîné à de nouvelles luttes, à de nouvelles agitations et à de nouvelles haines.

National.

Quelques journaux protestent contre la sévérité de la peine infligée aux rédacteurs de la *France nouvelle*. Ils y voient un précédent dangereux pour la liberté de la presse. Ils nous paraissent faire là une regrettable confusion entre la liberté de discussion, qui est sacrée, et la liberté de la calomnie, qui est parfaitement méprisable et condamnable. La *Marseillaise* reconnaît que « M. Challemeil-Lacour, calomnié, a bien fait de s'adresser aux juges et de demander à la loi la protection à laquelle ont droit les citoyens. » Mais elle ajoute : « En quoi son avocat, M. Gambetta, et lui ont eu tort, c'est en demandant des dommages-intérêts au calomnieux. » Les dommages-intérêts, réclamés par les plaignants, ne sont précisément que la sanction de cette protection « à laquelle ont droit les citoyens » et dont la *Marseillaise* admet la légitimité. Que vaudrait, sans cela, une protection qui ne protégerait personne ? Les dommages-intérêts sont la compensation d'un préjudice causé par une voie quelconque ; ils ne constituent point une pénalité spéciale édictée

par un délit de presse ; ils sont plus encore une réparation qu'un châtiement.

Que l'on considère le cautionnement des journaux et l'impôt du papier comme des entraves apportées à la liberté d'écrire, nous le voulons bien ; mais les dommages-intérêts infligés à l'auteur d'une calomnie n'ont rien à voir avec le droit de discuter les doctrines et les opinions.

M. Challemeil-Lacour et M. Gambetta n'ont fait qu'user d'un droit, commun à tous les citoyens et inscrit non pas même dans le Code pénal, mais dans le Code civil, dont l'article 1382 porte en toutes lettres : « Tout fait de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par lequel il est arrivé, à le réparer. » Et c'est précisément parce que l'application de cet article aux diffamateurs consacre l'inutilité des lois exceptionnelles sur la presse, que nous voyons, en fin de compte, dans le jugement prononcé mercredi, un service rendu à la cause de la liberté d'écrire.

Mort d'Espartero.

Le maréchal Espartero, doyen des maréchaux en Europe par l'âge et par la date de la nomination, vient de mourir à Logrono. Il avait été élevé à cette dignité il y a près de quarante ans, alors que M. le maréchal Canrobert était encore sous-lieutenant. On n'a pas oublié que M. de Valon, dans un banquet récent à Cahors, gratifia de cette qualité de *doyen des maréchaux en Europe*... M. le maréchal Canrobert, qui dut se trouver quelque peu surpris d'une erreur aussi solennelle.

Les journaux publient les détails suivants :

Dom Baldomero Espartero, duc de la Victoire, a fourni l'une des plus longues et des plus brillantes carrières que l'histoire espagnole ait enregistrées. Il meurt à l'âge de 87 ans, après avoir traversé tous les événements de ce siècle, sans avoir rien perdu de sa popularité.

Né dans la Manche en 1792, il est entré au service militaire comme engagé volontaire en 1808. Il faisait partie du bataillon sacré des étudiants enrôlés contre l'invasion de l'armée française. Nous le trouvons sous-lieutenant du génie en 1811. Il passe dans l'infanterie avec le même grade.

Il combat dans l'Amérique du Sud, contre les colonies espagnoles insurgées comme major, lieutenant-colonel et colonel, de 1815 à 1824. Riche, allié par son mariage avec la famille Santa-Cruz, il semblait réservé à de hautes destinées. En effet, quand, en 1832, éclata la guerre de la succession au trône entre don Carlos, ayant pour lui la loi salique, et Isabelle, s'appuyant sur le testament de Ferdinand VII, il prit parti pour cette dernière, au moment-même où elle était abandonnée par la plupart des chefs militaires, amis personnels d'Espartero.

C'est à la suite d'une brillante campagne, pendant laquelle il réussit à sauver Madrid, qu'il devint général en chef de l'armée du Nord, vice-roi de Navarre et capitaine-général des provinces basques. En 1837, il fut élu député aux Cortès. Il gagna peu après la bataille de Lucana sur don Carlos en personne, préservant ainsi une seconde fois la capitale. Nommé duc de Lucana, il poursuivit le cours de ses succès, disciplina l'armée espagnole, battit le général Near.

A la suite de nouvelles victoires sur les carlistes, il fut créé grand d'Espagne de 1^{re} classe et duc de la Victoire en 1839. Peu après, Maroto signait la convention de Vergara, et don Carlos quittait l'Espagne. La guerre carliste n'était pas terminée, il restait à soumettre l'audacieux Cabrera. Il écrasa ce partisan, et cette victoire assura sa fortune politique. Il avait lutté avec un acharnement extraordinaire contre Narvaez. Son triomphe le fit président du conseil. Espartero était devenu l'arbitre des destinées de la monarchie nouvelle.

La reine Christine dut abdiquer la régence que

les Cortès confèrent au duc de la Victoire le 8 mai 1841. C'est avec une sévérité excessive et une énergie sans pareille que le régent d'Espagne exerça sa dictature. La lutte qu'il engagea sans merci devait aboutir au mouvement de 1843. Narvaez rentra dans Madrid, et le duc de la Victoire dut s'embarquer à Cadix pour l'Angleterre. Rentré en Espagne en 1848, il vécut dans la retraite à Logrono, jusqu'en 1854, époque à laquelle son entrée aux affaires, comme président du conseil, sauva la monarchie. La junte insurrectionnelle de Saragosse venait, en effet, de le nommer généralissime des bandes nationales.

Sa démission, en 1856, fut le signal de sanglantes insurrections.

En 1868, Espartero adhéra chaleureusement au gouvernement provisoire. Il fut question en 1869 de l'élire roi d'Espagne. Si la proposition de M. Garrido avait été votée, l'année 1870 n'aurait pas vu la guerre franco-allemande.

Courbé par l'âge, entouré d'honneurs, consulté par tous les gouvernants, Espartero a vécu depuis dans la retraite au milieu des populations de la Rioja, parmi lesquelles il s'était fixé après sa sortie du pouvoir.

INFORMATIONS

La démission du général Borel, quoique non officielle, peut être considérée comme un fait acquis.

On parle déjà de compensations. Selon les uns, le général Borel succéderait à Rouen au général Lebrun, qui se retirerait, vu le mauvais état de sa santé. Selon les autres, il remplacerait à Paris le général Aymard, qui lui-même irait à Rouen.

D'après la *Gazette de Cologne*, l'Encyclique de Léon XIII contient les passages suivants :

« L'Eglise, qui reconnaît une inégalité de biens nécessaires entre les hommes, doués de forces corporelles et intellectuelles différentes, ordonne que le droit de propriété, émanant de sa nature même, soit inviolable pour tous ; elle sait, en effet, que le vol et la rapine sont défendus de telle façon par Dieu, source et protecteur de tout droit, en vertu de la loi de nature, qu'il n'est même pas permis de désirer le bien d'autrui.

« Comme les partisans du socialisme, cherchent surtout à gagner les gens qui exercent un métier ou travaillent pour un salaire, et qui, las de leur sort d'ouvriers, peuvent facilement être tentés par l'espoir des richesses, il est bon de soutenir les associations d'ouvriers qui étant fondées sous les auspices de la religion, rendent leurs membres contents de leur destinée, leur font supporter patiemment leurs peines et les habituent à une vie tranquille et calme. »

On annonce de Calcutta un succès des troupes anglaises.

Le général Roberts ayant rencontré l'ennemi en grand nombre, l'a attaqué avec trois petites colonnes.

Le résultat de ce combat a été un brillant succès pour les troupes anglaises. L'ennemi a subi de grandes pertes ; il a été complètement battu.

La cavalerie anglaise a fait une charge brillante, tuant aux Afghans 300 hommes et faisant une centaine de prisonniers.

Beaucoup de bétail et de blé sont tombés entre les mains des Anglais, qui n'ont éprouvé que des pertes insignifiantes.

L'effet moral résultant de cette victoire est important.

Le 8, le général Stewart n'était plus éloigné que d'une journée de marche de Candahar.

On ne s'attend à aucune résistance.

Ben-Ismaïl, premier ministre de la régence de Tunisie, s'est rendu en grand uniforme et avec une suite au consulat de France.

Le consul général de France, entouré de tout le personnel du consulat et des officiers du stationnaire français, a reçu publiquement les excuses complètes du bey de Tunis, que son premier ministre venait porter en son nom.

CHRONIQUE LOCALE

Nous recevons de M. Pagès Duport la lettre suivante :

Paris, 12 janvier 1879.

Mon cher monsieur Layton,

Quatre numéros du *Courrier du Lot* ont paru, depuis que j'ai sommé ce journal, pour la deuxième fois, de tenir l'engagement qu'il avait pris de divulguer les noms des trois espions dont il a inséré les faux rapports.

Le *Courrier du Lot* persiste à garder un silence complet, et continue néanmoins à m'insulter, et à m'attribuer tous les articles de votre Journal, quand il sait fort bien que cet organe de publicité vous appartient exclusivement, et que ma collaboration amicale et dévouée réserve absolument votre indépendance et la mienne.

Une nouvelle fois, je répète le démenti formel que j'ai opposé aux récits du *Courrier du Lot*.

Une nouvelle fois, je le somme de publier les noms, comme il s'y est obligé spontanément.

Agrérez ..

A. PAGÈS DUPORT.

On nous écrit du canton de Gourdon :

Monsieur le Directeur,

Le collège électoral appelé à nommer les 2 sénateurs de notre département a terminé son œuvre, et les deux candidats républicains, MM. Roques et Delord sont élus.

Quel beau spectacle offrait, à Cahors, dans la soirée du 4 janvier, cette imposante délibération à laquelle prenaient part 383 juges, appelés électeurs sénatoriaux.

Là, toutes les raisons, tous les arguments ont

été librement exposés, développés par les divers partis, et ce n'est qu'après de bien mûres réflexions que ces nouveaux magistrats ont, à une immense majorité, solennellement déclaré par leurs votes que, pour le Lot comme pour les autres contrées de la France, la République est la forme de gouvernement qui doit procurer le plus de calme, le plus de sécurité, le plus de bien-être.

Cette décision a eu toute la majesté que doivent avoir les décisions du Peuple, et tous les partis doivent aujourd'hui s'incliner seulement devant elle.

Puisque le Peuple, qui est seul souverain par la loi du suffrage, veut résolument la République, que tous, sans distinction d'origine, viennent à elle avec confiance et sans humiliation !

Elle est sortie belle et triomphante de toutes les luttes, le sourire aux lèvres comme une bonne mère dont le cœur appartient à tous ses enfants ;

Elle a surmonté tous les obstacles et nous a prouvé une fois de plus que les principes de vérité et de justice sont impérissables comme Dieu dont ils sont une émanation.

Si elle doit avoir toute la fermeté nécessaire pour fermer à jamais l'ère des compétitions hostiles qui ramèneraient le trouble et la discorde dans la grande famille française, elle n'oubliera pas que la modération, la sagesse, la clémence sont de l'essence même de la véritable démocratie.

Elle ne frappera pas ceux de ses enfants qui jusqu'ici n'avaient pas eu assez de confiance en elle pour lui abandonner leurs destinées. — Au contraire, elle les éclairera, les attirera à elle par ses bienfaits, par l'excellence de ses institutions, par son ardent amour de la Patrie, et bientôt, toutes les populations de notre département viendront se ranger sous sa noble bannière.

Ceux pour qui notre langage n'a pas encore été assez persuasif pour les amener à voter avec nous n'ont, nous le reconnaissons bien haut, nullement à rougir de leurs votes : Ils ont défendu leurs opinions, ils ont bien rempli leur devoir en n'écoutant que la voix de leur conscience.

L'élection du 5 janvier, à Cahors, n'a pas été à proprement parler une lutte ; elle a été tout simplement une délibération qui a été suivie d'une décision prise à la majorité des voix.

De même que la minorité doit s'incliner raisonnablement devant le vœu de la majorité, de même la majorité doit respecter l'opinion de la minorité.

Mais, tout en respectant scrupuleusement la liberté de la pensée chez ceux qui ne partagent pas encore notre manière de voir, nous espérons que ceux-ci voudront bien nous permettre de poursuivre avec persévérance auprès d'eux notre œuvre toute de persuasion.

Nous serons d'autant plus respectés, écoutés

que nous montrerons plus de déférence pour nos adversaires.

Jamais il ne s'échappera de notre plume à leur égard un mot blessant ou amer. Nous savons très-bien que la violence trouble le jugement, n'éclaire jamais, et nous n'avons que le désir de convaincre ceux qui pensent autrement que nous, de les amener à une cause que, de très bonne foi, nous croyons bonne.

Qu'on nous permette de le constater, sans le moindre orgueil : un grand pas est déjà fait vers ce but, et, en dehors de l'imposante majorité accordée aux deux candidats républicains, je n'en veux pour témoignage que cette joie immense qui acclamait, à Cahors, le résultat du scrutin. — Cette joie, Monsieur, était bien éloquente, et, comme moi, vous avez dû voir les grosses larmes qu'elle faisait verser à de nobles victimes d'un temps qui, heureusement, est aujourd'hui bien loin de nous.

Ces larmes, étaient toutes pleines d'oubli pour le passé, de confiance en l'avenir ; elles coulaient de la source pure des cœurs généreux qui semblaient dire :

« Ce beau soleil du 5 Janvier ferme à jamais toutes nos blessures ; nous ne savons plus qu'aimer ! »

Ces larmes, sont une rosée bienfaisante qui ne peut que féconder la République.

Le sol de nos campagnes est plus fertile qu'on ne le croit, et ce n'est jamais en vain qu'on y jette le plus petit grain de raison et de vérité.

Dès qu'il y est tombé, il germe, se développe et s'élève progressivement vers la lumière qui lui donne la vie.

Ménageons cette tige encore faible et, soyez en sûr, elle offrira bientôt son épi au soleil pour qu'il le fasse mûrir.

(Un délégué sénatorial).

M. le Ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire aux inspecteurs d'académie, les priant de lui signaler les instituteurs les plus méritants comme devant avoir la somme de 2,000, qui leur sera consacrée, en 1879, sur la somme de 10,000 francs léguée en faveur des instituteurs français par M. Godet.

L'uniforme de la gendarmerie va subir une légère modification. La patte de trèfle serait remplacée par deux épaulettes à fines blanches pour les gendarmes et mi-argent et soie bleue pour les sous-officiers.

On s'occupe en ce moment au Ministère de la guerre d'un travail de réorganisation du corps de la gendarmerie et d'un remaniement du tarif de la solde des officiers, qui n'a pas été modifié depuis 1854.

En exécution d'une décision du ministre de la guerre, les hommes de la classe 1872 et ceux des classes de 1866 et 1867, qui n'ont pas été appelés en 1878 pour une période d'exercices, devront déposer leur livret individuel à la mairie

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

14 janvier 1879. (22)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

VII

LES SABLES.

L'ensemble de ces puits, formés d'un ciment plus dur que la pierre, s'élève à plus de quinze pieds du sol. On parvient à la margelle par une pente douce que peuvent monter les animaux tout aussi bien que les hommes, et là, ce qui frappe l'esprit d'étonnement, c'est qu'au lieu d'apercevoir l'eau profondément enfouie, on la voit, au contraire, au ras de la plus haute maçonnerie, bouillonnante et écumante comme un torrent et s'épandant à travers plusieurs canaux.

Comment cette eau si abondante et si limpide surgit-elle ainsi au milieu d'une plaine desséchée ? C'est ce qu'aurait certes dû nous apprendre Salomon

qui fit, dit-on, construire ces puits pour reconnaître les services que lui avaient rendus Hramé de Tyr et sa marine, et ses architectes, lors de la construction du temple de Jérusalem. Toujours est-il que l'eau existe et que, grâce à elle, une oasis rafraîchissante est établie au milieu du désert de sable.

Douze hommes jeunes encore étaient assis au centre de cette oasis. Tous avaient les traits pâlis, l'expression du visage fatigué et assombri. Tous demeuraient silencieux. On eût dit un aréopage de martyrs résignés. Ces hommes portaient le costume adopté par les maronites. Des armes étaient à côté de chacun d'eux. Des provisions de bouche étaient étalées sur l'herbe qui bordait la grande margelle du principal puits.

Une douzaine de palmiers, quelques figuiers, un buisson d'aloès, formaient l'ensemble restreint de la végétation. Tout autour, à l'horizon, aussi loin que l'œil pouvait s'étendre, tout était sable.

Près des hommes, autour du second puits, des chevaux brouaient en liberté, avec ce calme du coursier arabe et cette quiétude de regard, alors qu'il a à sa portée de l'eau, cette rareté du désert.

Non loin du troisième puits, à l'ombre d'un palmier gigantesque, deux autres hommes causaient.

L'un était accroupi, à la turque, sur un de ces tapis de haute laine comme les Arabes en mettent sur leurs chameaux. Il fumait gravement sa pipe indienne au fourneau énorme, au tuyau très-court et qui ressemble assez à une grosse vessie après laquelle serait emmanché un fétu de paille. Les burnous (celui en laine noire par-dessous, et un autre en laine blanche par-dessus), tombaient autour d'

lui formant des cascades de plis harmonieux.

L'autre personnage était étendu sur des tapis superposés et formant lit. Il était enveloppé d'un immense haïk qui couvrait ses vêtements.

(Le haïk est une grande pièce d'étoffe très-éclairée, dans laquelle les Arabes s'enroulent. Ce voile très-léger a l'avantage de laisser pénétrer l'air tout en défendant le corps contre la poussière et les piqures des insectes.)

Le personnage recouvert du haïk paraissait malade. Sa figure était pâle, et des bandes de toile s'enroulaient autour de sa poitrine, comme si elles eussent été destinées à panser une blessure.

« Alors, vous vous sentez plus fort, monsieur Henri ? disait le fumeur.

— Oui, mon bon Abou'l-Abbas : je suis presque guéri, grâce à tes soins, et cette nuit je pourrai monter à cheval.

— C'est bientôt !

— J'ai hâte de commencer la campagne, et je souffre plus en songeant à Victorine que je ne souffrirais de ma blessure. Elle est vivante, n'est-ce pas ?

— Oui... du moins elle l'était encore il y a quatre jours.

— Que veux-tu dire ? Craindrais-tu que les monstres eussent massacré une jeune fille innocente.

— La jeunesse et l'innocence ne sont pas une préservation contre la rage sanguinaire des Druses. Aussi serais-je peu rassuré si je n'avais un autre motif de sécurité.

Henri fronça les sourcils.

« Ce que tu m'as dit est donc vrai ? demanda-t-il.

— Oui, répondit le chasseur de panthères.

— Le cheik est épris de Victorine ?

— Il l'aime depuis trois mois, et je ne jurerais pas que cet amour ne fût une des causes principales du massacre de Deir-el-Kamar.

— Comment ?

— Vous ne connaissez pas encore les Druses ni les Turcs. Vous apprendrez à les connaître.

Henri frissonna.

« Il faut partir cette nuit ! dit-il.

— Nous partirons ; répondit Abou'l-Abbas.

— Es-tu sûr de ces hommes ? »

Henri désigna les maronites.

« Je crois pouvoir compter sur eux, répondit Abou'l-Abbas. J'ai choisi les plus énergiques. D'ailleurs tous doivent ressentir une haine mortelle pour les Druses. Il n'y a pas un de ces hommes qui n'ait vu massacrer les siens, piller ses biens et brûler sa maison. Ils ont tous juré vengeance, et je m'arrangerai pour qu'ils tiennent leur serment.

— Mon Dieu ! dit Henri en pressant son front dans ses mains, j'ai peine à m'expliquer ce qui s'est passé... Il me semble que rien de ce que j'ai vu n'est vrai ; que j'ai fait un mauvais rêve, mais que la réalité ne peut être aussi terrible. Quand je songe qu'il y a cinq jours seulement j'étais à Deir el-Kamar, calme, heureux, confiant dans un avenir tout constellé de promesses de bonheur, près d'une jeune fille que j'aimais et que j'allais bientôt nommer ma femme ; ma main dans celle d'un ami dévoué et sincère, entouré d'un père et d'une mère pour lesquels je ressentais déjà une affection toute filiale.

(A suivre).

de leur commune d'ici au 30 janvier prochain. La gendarmerie prendra ces livrets à la mairie et les transmettra à M. le commandant de recrutement, qui y fera annexer une feuille spéciale destinée à tenir lieu de feuille de route pour les convocations relatives aux exercices et aux manœuvres.

Les hommes des dites classes qui n'auront pas effectué le dépôt de leur livret dans le délai indiqué ci-dessus seront passibles d'une peine disciplinaire de prison.

SOUS-LIÉUTENANTS DE RÉSERVE.

Le 1^{er} février commenceront, dans toute la France, les examens pour le grade de sous-lieutenant dans la réserve.

Les engagés volontaires d'un an, ayant obtenu le brevet de sous-officier ou la note très-bien aux examens de fin d'année, pourront y prendre part dans toutes les armes, sauf la cavalerie. Les engagés volontaires de la cavalerie pourront se présenter pour l'artillerie, s'ils le désirent.

Il en sera de même de ceux du premier appel, déjà proposés au mois de mai dernier pour le grade de sous-lieutenant de réserve dans la cavalerie, et qui ne peuvent être nommés faute de vacances.

FEUX DE CHEMINÉE—PROCÉDÉS D'EXTINCTION.

Aussitôt qu'un feu de cheminée a été découvert, enlever du foyer le combustible qui donne de la flamme. Jeter sur les charbons ardents une poignée de fleur de soufre, à défaut du sel de cuisine en grande quantité. Obstruer complètement l'orifice de la cheminée avec un drap mouillé. Tous ces moyens ont pour but de priver le feu de la combustion de l'oxygène indispensable à la combustion. La réussite est assurée au bout de quelques minutes.

L'Annuaire du Lot est en préparation, et paraîtra à l'époque ordinaire avec les derniers renseignements. Tout le volume, c'est-à-dire plus de 400 pages, est consacré au département du Lot. C'est l'Annuaire officiel. Nous engageons les commerçants et industriels qui voudraient faire recommander leurs maisons à nous adresser leurs annonces d'ici fin janvier.

Pour la chronique locale, A. Layton

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Le Temps a publié les lignes suivantes, hier soir lundi, au moment de paraître :

La réunion plénière des sénateurs vient de s'ouvrir dans la salle des Conférences du boulevard des Capucines.

C'est M. Calmon qui préside en qualité de président du comité sénatorial des gauches.

La réunion est très-nombreuse. Elle compte, au moment où nous mettons sous presse, environ cent membres présents.

Parmi les nouveaux élus du 5 janvier qui sont venus en très-grand nombre, on remarque :

MM. de Rozière (Lozère), Massé (Nièvre), Roques et Delord (Lot), Faye (Lot-et-Garonne), Robert de Massy (Loiret), Leblond (Marne), Griffé, Combescore et Bazille (Hérault), Lenoël et Labiche (Manche), Merlin, Massiet du Biest (Nord), Adrien Hébrard (Haute-Garonne) et Guyot-Lapalme (Puy-de-Dôme), etc.

M. Calmon a prononcé, au début de la séance, l'allocution suivante :

Messieurs,

Au nom des gauches du Sénat, je souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux collègues que le choix de leurs concitoyens a envoyé siéger dans nos rangs. J'adresse aussi mes plus affectueuses félicitations aux amis qui, soumis à la réélection reviennent prendre leur place parmi nous. Pas un seul de ces derniers n'a manqué à l'appel, et le parti libéral, que des pertes regrettables avaient réduit dans le Sénat à 128 membres, en compte aujourd'hui 178. Le pays qui, au 14 octobre 1877, avait dans les circonstances les plus critiques acclamé la République par le suffrage universel, vient ainsi de confirmer sa volonté souveraine par le vote de ses communes, et, en 1880, le Congrès

n'aura plus qu'à procéder à l'élection septennale du président de la République, et à introduire dans nos lois constitutionnelles les modifications et garanties dont l'expérience aura démontré l'opportunité. La République est fondée, Messieurs, et, après tant de révolutions, elle sera le régime définitif de la France, parce que, conservatrice, et, en même temps progressive, elle s'abstiendra de toutes mesures qui pourraient blesser ou inquiéter les intérêts sérieux, et n'introduira dans les lois, dans le système administratif, dans les impôts que les réformes utiles réclamées par l'opinion publique.

Vous allez être appelés à délibérer sur d'importantes questions.

Notre éminent collègue, M. le ministre des travaux publics a préparé un vaste programme qui aidera puissamment au développement de notre prospérité industrielle et commerciale. C'est aux Chambres qu'il appartiendra de régler l'exécution de ce programme et, chaque année, en déterminant les ressources à y affecter, elles auront à tenir compte de la nécessité de conserver les budgets en équilibre et de celle de ménager et dégrever, s'il est possible, les contribuables, surchargés depuis sept ans, pour solder les frais d'une funeste guerre.

La Chambre des députés est saisie d'un projet de loi concernant les tarifs de douane, et ultérieurement ce projet sera soumis à vos délibérations. Tout en respectant le principe de la liberté commerciale qui est devenu la base de notre régime économique, vous n'oublierez pas, messieurs, que l'industrie nationale est une de nos grandes richesses, et vous prendrez les mesures nécessaires pour adoucir ses souffrances.

La liberté de l'enseignement a été consacrée par nos lois, mais cette liberté ne saurait devenir une source de divisions dans la société, un moyen d'attaque contre les institutions existantes et vous aurez à examiner si, dans un intérêt d'ordre public, intérêt qui prime tous les autres, il ne convient pas de fortifier l'autorité et l'action du gouvernement, par une révision sérieuse des lois de 1850 et 1875.

La France est calme et satisfaite. Par sa sagesse, par son énergie, par son courage, elle a réparé ses désastres et a recouvré dans le monde la grande place qu'elle devra toujours y occuper. Nous pouvons ajouter, avec quelque fierté, qu'il n'est pas une nation où l'esprit soit plus sain, où les mauvaises passions aient moins d'empire. Aussi, Messieurs, le moment de la clémence est-il arrivé et un large pardon peut-il être accordé aux hommes égarés. D'un autre côté, au spectacle de notre grandeur reconquise, du respect dont la loi est environnée, de la sécurité profonde dont jouissent tous les intérêts, de la volonté nationale affirmée d'une façon si éclatante, bien des craintes, bien des préjugés, bien des espérances vont disparaître. Que la République, Messieurs, ouvre ses portes et fasse bon accueil à tous ceux qui franchement, loyalement viendront à elle. Mais si elle doit être indulgente pour les uns, si elle doit tendre une main cordiale aux autres, il est une chose qu'elle est en droit et qu'elle a le devoir d'exiger, c'est le respect et la fidélité de la part de ses fonctionnaires. Il ne peut plus être permis aux agents qu'elle emploie, quelque soit la position qu'ils occupent, quelque soit la branche des services à laquelle ils appartiennent, d'avoir une attitude, un langage hostiles, et le gouvernement ne saurait à cet égard se montrer trop sévère.

Le gouvernement, Messieurs, est composé de nos amis, d'hommes sortis de nos rangs, qui partagent nos idées, nos sentiments, et il est présidé par un des plus illustres champions des libertés publiques et parlementaires. Désormais n'ayant plus devant lui, au Sénat, une majorité malveillante, libre dans ses allures, il lui sera permis d'avoir cette unité, cette fermeté de direction qui doivent être le propre d'un cabinet parlementaire, solide et responsable, et dans cette voie il aura notre concours le plus sympathique.

Quant à nous, Messieurs, venus de points si divers et ralliés par les malheurs de la Patrie sur un terrain commun, n'oublions jamais qu'à l'union des gauches, à cette union dont nous avons donné l'exemple au pays sont dus tous les grands résultats obtenus jusqu'à ce

jour : les échecs consécutifs des droites à l'Assemblée nationale, soit dans leur tentative de restauration monarchique, soit dans leurs efforts pour empêcher l'établissement d'un régime définitif, notre triomphe aux élections d'octobre 1877, et la victoire non moins importante que nous venons de remporter dans le scrutin du 5 janvier. Mais notre œuvre n'est pas achevée. Après avoir constitué, il nous reste à consolider; il nous reste à aplanir les difficultés qui ne manqueront pas de surgir, à empêcher les fautes s'il est possible, à faire en sorte de les réparer si elles sont commises, et notre union sera plus que jamais nécessaire. En collaborant ensemble nous avons appris à nous connaître, à nous estimer, à nous aimer. Nous savons tous ce que nous voulons : la grandeur de la République que nous avons contribué à fonder, le bonheur et la prospérité de notre chère France. Nous ne nous séparerons donc pas, Messieurs, nous resterons unis dans le même faisceau, et, en exprimant ma parfaite confiance à cet égard, j'ai la certitude d'exprimer ici vos sentiments à tous.

Bourse de Paris

Cours du 14 Janvier.

Rente 3 p. %	76.75
— 3 p. % amortissable	79.75
— 4 1/2 p. %	137.35
— 5 p. %	113.05

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 13 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.125 »	3.125 »
Crédit foncier	795 »	792 50
Orléans-Actions	1.182 50	1.182 50
Orléans-Obligations	363 »	363 50
Suez	716 25	718 75
Italien 5 %	73 95	74 15

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 4 janvier.

Texte : L'année 1878, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Gérôme. — Le Turkestan, par Ernest Herbart. Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — La Sieste d'un Patricien de Venise, par Simon de Vandières. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Nangasaki, par Ch. Murato. — La Robe de Noce, par Alexandre Dumas (suite). — L'île de Chypre, par Ernest Herbart. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echecs.

Gravures : Théâtre national de l'Opéra : La Reine Berthe, opéra en deux actes; paroles de M. Jules Barbier, musique de M. Victorin Joncières. Acte premier. — Théâtre de la Porte-Saint-Martin : Les Enfants du capitaine Grant, pièce en cinq actes et quatorze tableaux, de MM. Ad. d'Ennery et Jules Verne (cinq sujets). — Turkestan : derviches musiciens; tentes d'un tribu nomade. — Les souvenirs de l'année 1878. — La Sieste d'un Patricien de Venise (XVI^e siècle), d'après une aquarelle de M. H. Wallis. — Japon : le port de Nangasaki. — Ile de Chypre : la chaîne de l'Olympe; canons du xvr^e siècle, conservés à Famagouste. — Rébus.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du numéro du 4 janvier.

Les Batraciens de France. — La Rainette verte : E. Sauvage. — Le ciel en 1879 : Camille Flammarion. — L'Afghanistan : Richard Cortambert. Société de biologie; discours de M. Paul Bert. — Un volcan lunaire en activité. Eclairs observés au Brésil : Léon Dumas. — Bibliographie. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 30 décembre : Stanislas Meunier. — Mois météorologique aux Etats Unis. Octobre 1878 : Th. Moutoux. — Horloge pneumatique. — Bulletin météorologique de la semaine.

Librairie FIRMIN DIDOT et Cie, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4^e édition avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

SA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M^{me} Nelly LIEUTEB

Parait le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M^{me} Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

PRIX : 10 francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

LA MODE FRANÇAISE 200 patrons de grandeur naturelle pour dames et enfants, avec explications raisonnées.

LA MODE FRANÇAISE 500 gravures noires, compositions de toilettes, costumes confectionnés, lingerie.

LA MODE FRANÇAISE Broderie, crochet, ouvrages nouveaux, dessins spéciaux concernant la toilette des enfants.

LA MODE FRANÇAISE Très-beau texte illustré tous les samedis, modes, actualités, économie domestique.

LA MODE FRANÇAISE 1^{re} Edition : Paris et Province, un an, 12 fr. — Six mois, 7 fr. — 2^e Edition : avec patrons découpés de grandeur naturelle et gravures coloriées supplémentaires, un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr.

On s'abonne aux bureaux du Journal du Lot.

AUDOUARD,

Ex-professeur de Prothèse et de Chirurgie Dentaire, à Paris,

Chirurgien-Dentiste au Lycée de Cahors.

Sera du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Sud, Maison CARAYON, à Cahors.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 13 janvier.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.496	1.870	1.40 à 1.86
Vaches.	481	438	1.18 à 1.64
Taureaux.	95	90	1.20 à 1.40
Veaux.	1.210	970	1.45 à 2.00
Moutons.	16.429	15.819	1.45 à 2.00
Porcs.	3.387	2.822	1.46 à 2.90

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PRIME DU JOURNAL DU LOT

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

(Sixième année).

PUBLICATION MENSUELLE ILLUSTRÉE.

Dirigée par MM. H. BELLAIRE et le Dr MAURIN
Hygiène, Modes, Littérature, Éducation.

Prime gratuite :

LE PETIT GUIDE DE LA SANTÉ, par le Dr DEHAUT
Un joli volume de 108 pages.

Abonnement : 6 fr. par an au lieu de 7 fr.

Pour bénéficier de la Prime, il faut envoyer un mandat de 6 fr. sur la poste aux bureaux du Journal du Lot.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétenion, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Ro-

berts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viandes elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalscière enlève toute irritation en toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même de la tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors. Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

MONSIEUR,

Vous désirez savoir quelle est mon appréciation sur l'efficacité des Capsules de Goudron de Guyot. Un proverbe qui est plus vieux que moi a dit : *Vox populi Vox Dei.*

Or, puisque tout le monde aujourd'hui soigne ses bronchites, ses rhumes, ses catarrhes par les capsules de goudron ; que chacun s'en trouve bien et y revient à l'occasion, la réponse me semble toute faite.

Quant à la phthisie, je crois devoir faire des réserves, surtout à cause de la diversité des formes sous lesquelles elle se présente. Malgré les résultats favorables obtenus depuis deux ans par l'emploi des capsules de goudron, la question me semble trop délicate pour que l'on puisse se prononcer dès aujourd'hui. Assurément le goudron ne peut apporter aux phthisiques que du bien-être ; il calmera la toux qui

les fatigue tant ; dans bien des cas il prolongera leur existence, mais quant à la guérison... ? laissons à l'avenir le soin de prononcer après des expériences plus concluantes.

Et cependant, si j'étais phthisique je prendrais des capsules de goudron.

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

D^r MIGUET. 42

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

MÉDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet : 2 f. 50, la boîte.

II. — Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses, — Le VIN DE BELLINI au quinquina et Colombo, fortifiant, sébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affai-

blies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille : 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Étranger.

PAPIER LARDY

Jéplace le mal en attirant le sang vers la peau. — Souverain dans les rhumes aigus ou chroniques, bronchites, catarrhes, asthme, irritations de la poitrine ou de la gorge, ainsi que dans les douleurs, sciaticque, lumbago, etc. 1 fr. 50 la boîte.

PULSOMÈTRE HALL

BREVETÉ S. G. D. G.)

Médaille d'or l'Exposition universelle de Paris 1878.

Appareil pour élever tous les liquides, sans organe mécanique d'aucune espèce, par l'action directe de la vapeur sur l'eau.

18 modèles différents, pouvant élever depuis 40 litres jusqu'à 10,000 litres par minute. Poids des appareils : depuis 14 kil. jusqu'à 2,500 kil., suivant leur grosseur.

Espace occupé par le plus petit modèle : 0 m. 250 x 0 m. 220 x 0 m. 150.

Espace occupé par le plus grand modèle : 2 m. 425 x 1 m. 930 x 1 m. 410.

Applicable à toutes les industries ayant à élever des liquides de toute espèce, froids ou chauds, même contenant des matières solides en suspension, et spécialement aux :

Chemins de fer, bateaux à vapeur, mines, bains, ménages, pompes à incendie, fosses d'aisances, brasseries, distilleries, sucreries, produits chimiques, fabriques de papier, tanneries, travaux hydrauliques, travaux de fondation, épaissements, irrigations, cales sèches, construction de canaux et d'épaves, puits, sondes, gaz, lessives de soude, huiles stérilisées, etc., etc.

Seul concessionnaire de l'Exploitation en France : Société de Construction des Batignolles (précédemment Ernest Gouin et Co), 174, 176, 178, avenue de Clichy, à Paris.

Nota. — Les concessionnaires du brevet du Pulsomètre ont acheté, avec garantie, le monopole exclusif de son exploitation en France ; toute contrefaçon sera poursuivie ainsi que tout emploi de Pulsomètre contrefait.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

CAPSULES DE RAQUIN au Baume de COPAHU
EXIGER SUR CHAQUE FLACON CES DEUX ÉTIQUETTES
EST IMITATION OU CONTREFAÇON
TOUT FLACON QUI NE PORTE PAS LA SIGNATURE

Les Capsules de Raquin
Sont les seules capsules au gluten approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine. — La savante assemblée des a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de copahu dans le traitement des MALADIES SECRÈTES

LA VELOUTINE
EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

DOUCÈDE,
Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.
J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.
Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.
DOUCÈDE, marchand tailleur.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré
paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.
Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.
Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.
Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.
Trente-neuf volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.
BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

FONDS DE COMMERCE
A CÉDER DE SUITE.
Lingerie, Bonneterie, Ganterie, Mercerie, fine Parfumerie.
Liquidation pour cause de cessation de commerce.
Grande réduction sur les prix.
S'adresser AUX TROIS SŒURS
Mlles SOULIÉ, galerie de Fontenille, à Cahors.

12^e année
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches en grand format de 16 pages
RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :
Bulletin politique. — Bulletin financier.
Revue de toutes les fr. valeurs de la Bourse, Recettes de ch. de fer. PAR Correspond étranger. 4 fr. Coupons échus, appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en Bourse. Bulletin agricole. Liste des tirages. Vérifications des nos sortis. Correspond des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort vol. de 430 pages in-8°
Ouvrage le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour, contenant l'histoire de toutes les valeurs.
Paris — 7, rue Lafayette — Paris
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CAMPAGNE DE 1879
DREYFUS FRÈRES & Co
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU
ET DU
GUANO DISSOUS DU PÉROU
DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cherbourg, chez M. Ernest LIATS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co.
Hâvre, chez M. E. FIQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, JOREIGNY, RAUSTIN fils
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN

J. LARRIVE
5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.
Machines à Coudre de tous systèmes :
Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin,
Accessoires, pièces de rechange et fournitures. Coupe-boutonniers.
Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises crétonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.
Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.
SEMIELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.
MACHINES À COUDRE, POUR ÉTRENNES :
La petite Silencieuse..... 40 fr. L'Abeille..... 150 fr.
La Merveilleuse..... 50 La machine-Bijou..... 170
La Nec-plus-ultra..... 90 La véritable Silencieuse... 225
La Productive..... 90 L'Active..... 225
MACHINES
SYSTÈME ELIAS HOWE :
N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.

CRÉDIT LITTÉRAIRE
J. GIRMA
boulevard Nord, à Cahors.
On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :
100 fr. de livres..... 5 fr. par mois
200 — 40 —
300 — 45 —
400 — 20 —
Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.
ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.
NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.